



Lettre sanction disciplinaire

Par **phiphine70**, le **21/08/2008** à **19:00**

Bonsoir , mon mari a reçu en accusé et réception un courrier de son employeur pour un entretien préalable de sanction disciplinaire , hors il n'y a pas écrit le motif , ne devrait il pas être écrit obligatoirement ?

Car il est écrit qu'il peut se défendre mais si il ne sait pas le motif comment peut il se défendre convenablement ?

Merci a vous j'attend vos réponses ..